

Les retraites en Europe : quelles perspectives ?

Gérard-François Dumont

▶ **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les retraites en Europe : quelles perspectives ?. Les Analyses de Population & Avenir, 2019, pp.1-12. 10.3917/lap.025.0001 . halshs-02388691v2

HAL Id: halshs-02388691
https://shs.hal.science/halshs-02388691v2

Submitted on 4 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les analyses de POPULATION & AVENIR



Publication dirigée par
Gérard-François Dumont

La revue des populations et des territoires

décembre 2019

https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/

Les retraites en Europe : quelles perspectives ?

par

le recteur **Gérard-François DUMONT**
Professeur à Sorbonne Université

Gerard-Francois.Dumont@wanadoo.fr

Les retraites en Europe : quelles perspectives ?

[Pensions in Europe: what perspectives?]

Gérard-François DUMONT

Résumé

Analyser les perspectives des retraites en Europe nécessite d'abord d'en prendre la mesure actuelle, puis d'en examiner les projections. Cela permet de préciser des paramètres incontournables. Pour surmonter la question du financement des retraites, différentes solutions peuvent être proposées. Mais il faut les étudier en tenant compte d'éléments essentiels.

Mots-clés

retraite ; Europe ; répartition ; capitalisation ; taux de dépendance ; démographie ; population ; mortalité ; Bismarck ; espérance de vie ; actifs ; vieillissement

Abstract

Analyzing pension prospects in Europe first requires taking the current measure and then examining the projections. This makes it possible to specify unavoidable parameters. To overcome the issue of pension funding, different solutions can be proposed. But we must study them taking into account essential elements.

Keywords

Pension; retirement ; Europe; division ; distribution; capitalization; dependency ratio; demography; population; mortality; Bismarck; life expectancy; assets; population aging: aging

Pour citer cette publication :
To cite this version :

Dumont, Gérard-François, « Les retraites en Europe : quelles perspectives ? », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019, p. 1-19. [ISSN 2552-2078]

Les retraites en Europe : quelles perspectives ?

Gérard-François DUMONT

Sommaire

INTRODUCTION 4

LES PROJECTIONS LARGEMENT INFLUENCEES PAR LE DOUBLE VIEILLISSEMENT ... 5

LE TREPIED DE L'EQUILIBRE DES RETRAITES 9

COMPTABLEMENT, QUATRE SOLUTIONS POSSIBLES 14

...MAIS LA QUESTION N'EST PAS SEULEMENT TECHNIQUE 15

REALISME, CLARTE, EGALITE, SOLIDARITE 16

CONCLUSION 19

Introduction

La question des retraites en Europe prend une importance majeure dans les années 1880 avec la décision de l'Allemagne, dirigée par le chancelier Bismarck d'instaurer des assurances sociales obligatoires pour les ouvriers allemands. Bismarck[1] installe un système d'assurance pension couvrant l'invalidité et la retraite, financé en capitalisation par les employeurs, les ouvriers et l'État à parts égales. Les cotisations sont proportionnelles au revenu, tout comme le montant de leur future retraite[2].

L'on raconte que pour décider de l'âge de la retraite, Bismarck recueillit l'avis de démographes. Ces derniers n'eurent pas de difficulté à lui faire comprendre que s'il fixait cet âge à 70 ans, les besoins de financement des retraites seraient limités compte tenu de la faible espérance de vie dont la population disposait alors dans ces dernières décennies du XIXe siècle. Il est vrai qu'en 1889, l'espérance de vie à la naissance en Europe était du même ordre de grandeur qu'en France, soit 44 ans pour les hommes et moins de 47 ans pour les femmes. Et la très grande majorité des retraités ne sont tout simplement plus en état physique de travailler. Cet âge fut ramené à 65 ans en 1916. Mais, jusque dans les années 1960, la majorité des salariés allemands partaient en invalidité[3] avant cet âge.

Avec les considérables progrès économiques, médicaux, pharmaceutiques et sanitaires survenus depuis[4], la situation a structurellement changé. Dans les pays européens, la très grande majorité des retraités ne sont pas des personnes invalides ou souffrant de lourdes incapacités limitant considérablement leurs possibilités d'activité ; elles

[1] D'Yvoire, Arnaud, « Le développement des retraites et l'émergence de modèles », *La lettre de l'Observatoire des retraites*, n° 19, mais 2013.

[2] Rappelons que ce modèle bismarkien diffère de ce qu'on appellera le modèle beveridgiren, selon lequel les retraites assurent aux retraités un revenu minimum, ce qui signifie que les pensions versées ne dépendent donc pas de l'activité professionnelle antérieure.

[3] Comme le régime des marins créé par Colbert en 1673 et qui ne distingua la pension pour âge de la pension pour invalidité qu'à partir de 1768, l'assurance pension allemande réunit l'invalidité et la retraite.

[4] Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations*. *Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

disposent d'une espérance de vie significative et peuvent donc considérer leur retraite comme une sorte de vie nouvelle qui elles.

Le contexte démographique de la question des retraites s'est donc profondément modifié depuis Bismarck : il importe d'abord d'en prendre la mesure actuelle et future, puis de préciser quelques paramètres incontournables. Face aux solutions techniques envisageables pour surmonter la question du financement des retraites, il importe de considérer des réalités essentielles et quelques idées de base.

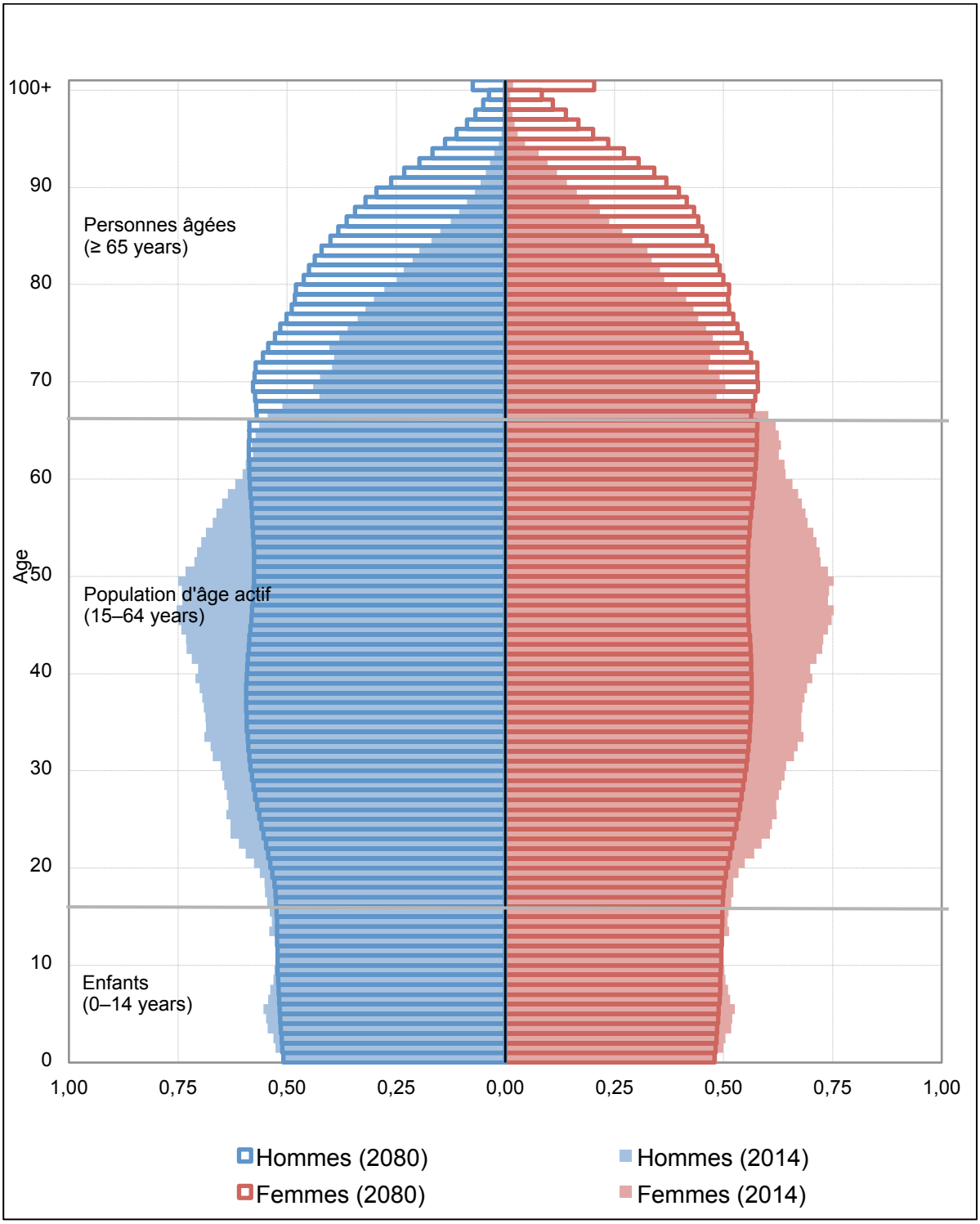
Les projections largement influencées par le double vieillissement

Examinons la question à l'échelle de l'Union européenne à 28 (donc avec le Royaume-Uni, que nous désignerons UE28). Considérons la composition par âge en retenant les bornes – certes discutables – généralement utilisées dans les bases de données statistiques, soit 0-14 ans pour les enfants, 15-64 ans pour la population d'âge actif et 65 ans ou plus pour les retraités. La pyramide des âges de l'UE28 au milieu des années 2010 présente une forme de toupie.

Comme le montre clairement cette pyramide des âges de 2014, la population d'âge actif susceptible de travailler pour créer des richesses servant à honorer les retraités est nettement plus nombreuse que celle des retraités si l'on fixe l'âge de la retraite à 65 ans. Cette population doit également financer l'investissement en capital humain, donc les enfants, mais les effectifs des générations de ces derniers sont moindres que ceux des générations d'âge actif en raison de cette faiblesse de la fécondité en Europe depuis le milieu des années 1970 que j'ai dénommé « l'hiver démographique »[5].

[5] Cf. par exemple : Dumont, Gérard-François, « L'Union européenne entre « hiver démographique » et crise des migrants », *Diplomatie*, *Les grands dossiers*, n° 36, décembre 2016 – janvier 2017 ; « Union européenne : dépopulation ou dépeuplement ? », *Population & Avenir*, n° 743, mai-juin 2019.

Figure 1. Pyramide des âges de l'UE28 en 2014 et projetée à l'horizon 2080



Examinons désormais la pyramide des âges à l'horizon 2080 selon la projection moyenne réalisée par Eurostat qui annonce, pour l'UE28, 520 millions d'habitants en 2080 contre 508 millions fin 2014 [6], essentiellement grâce à un solde migratoire positif. Cet horizon peut paraître fort lointain. Pourtant, en démographie, compte tenu de la longue unité d'œuvre et des logiques de longue durée de cette discipline, cet horizon, sur la question des retraites, est presque du court terme. En effet, tous les enfants nés avant 2015 auront plus de 65 ans en 2080.

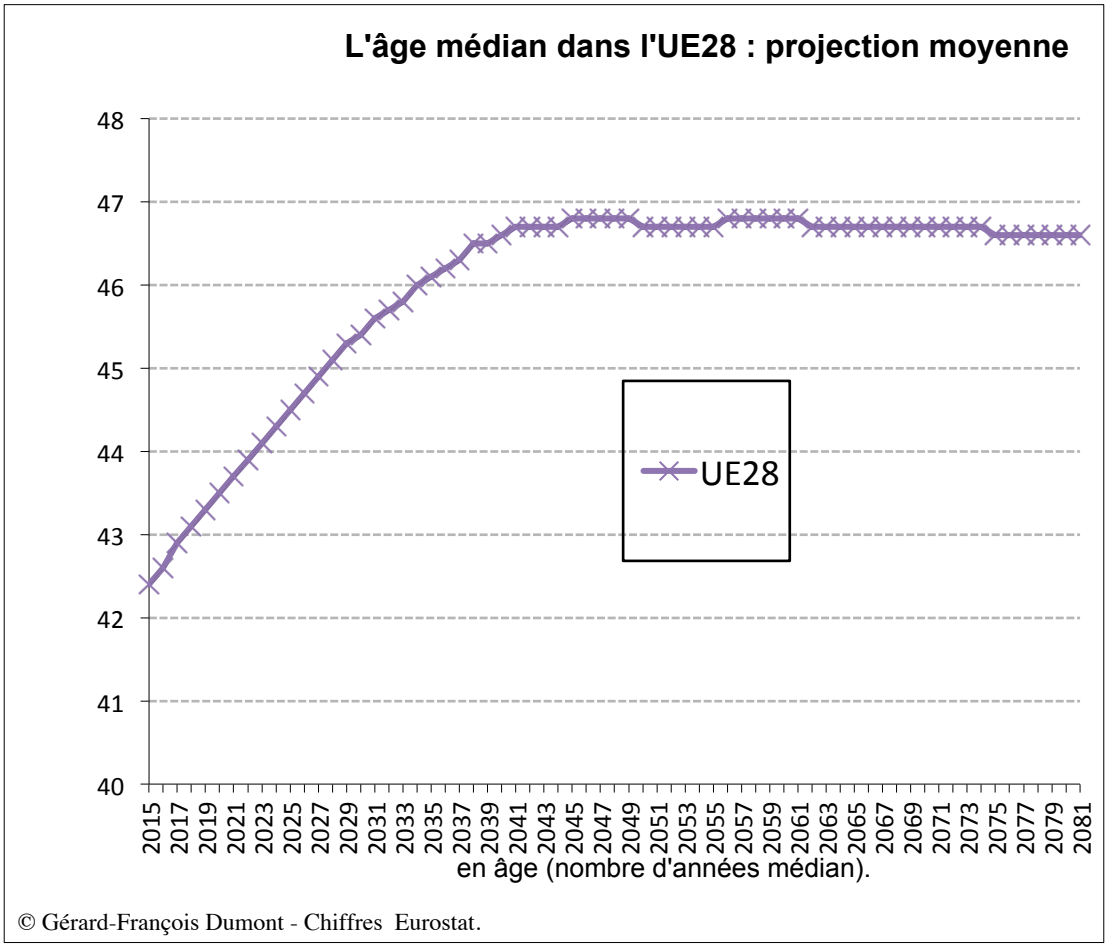
Selon la projection moyenne, la pyramide des âges en 2080 ressemble à un cylindre en position debout qui s'élargit légèrement et progressivement vers le haut, puis est surmonté d'un cône qui prend forme après l'âge de 72 ans.

Les effectifs des seniors seraient nettement plus nombreux en 2080 (149 millions) qu'en 2014 (94 millions). En revanche, les 15-64 ans diminueraient de 334 millions en 2014 à 292 millions en 2080, tandis que le nombre des 0-14 ans serait presque sans changement. La population de l'Europe connaîtrait donc un double vieillissement « par le haut »[7], lié à l'augmentation de l'espérance de vie des seniors, et un vieillissement « par le bas », dû à une faible fécondité..

6 People in the EU - population projections in : People in the EU: who are we and how do we live?, Eurostat https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=People_in_the_EU_–_who_are_we_and_how_do_we_live%3F, consulté le 27 octobre 2018.

7 Sur les concepts du vieillissement, cf. Dumont, Gérard-François (direction), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses, 2006.

Figure 2. L'âge médian dans l'UE28 : projection moyenne



Une autre façon de mesurer ce vieillissement consiste à considérer l'âge médian, c'est-à-dire l'âge qui sépare en deux la série des âges, donc selon lequel la moitié de la population a un âge inférieur et l'autre moitié un âge supérieur. En 2015, cet âge médian est de 42,4 ans. Il pourrait s'élever jusqu'à 46,7 ans en 2040, soit une hausse de 4,3 ans en un quart de siècle. Il devrait ensuite demeurer relativement stable jusqu'en 2080.

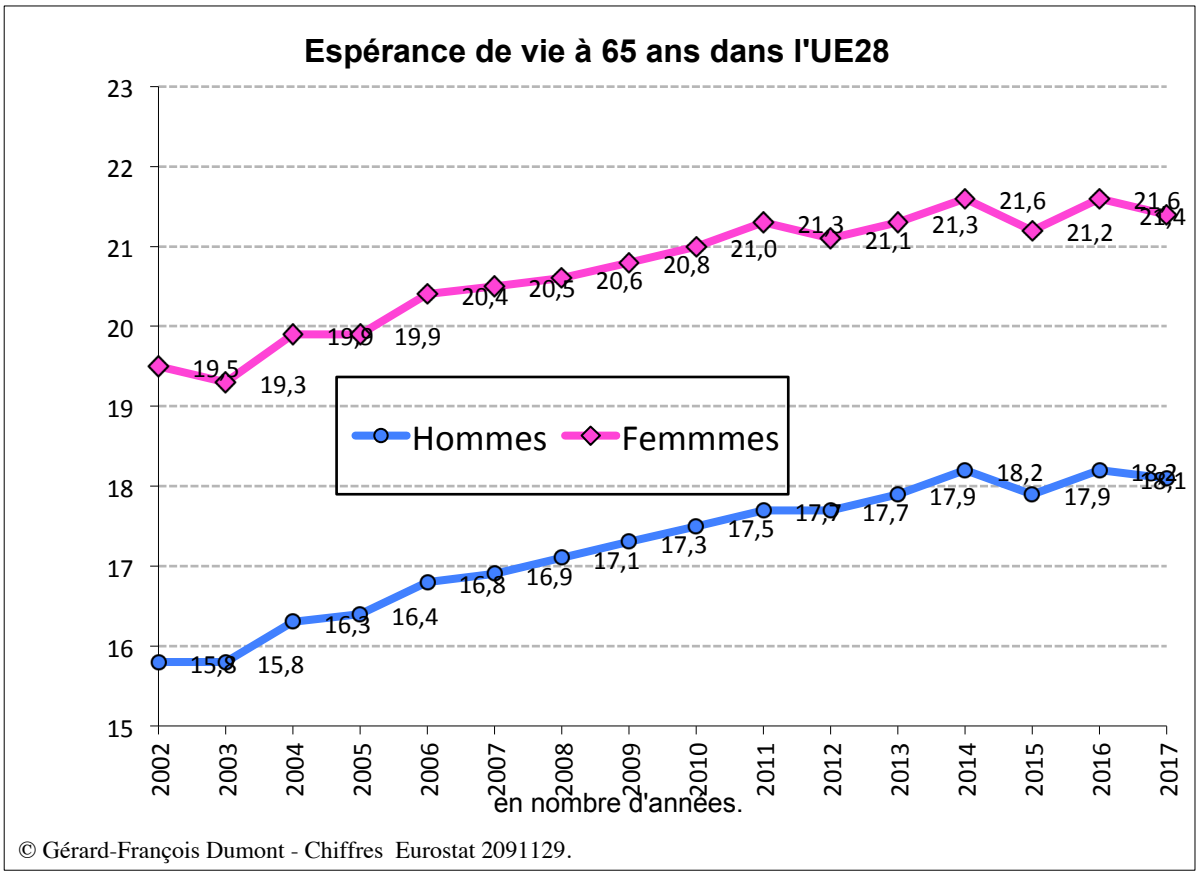
Le trépied de l'équilibre des retraites

Ces projections moyennes de la pyramide des âges et de l'âge médian posent la question de l'équilibre des retraites qui repose sur des paramètres incontournables dont est nécessaire de rappeler les principaux éléments.

Le premier tient aux effectifs des générations arrivant à l'âge de la retraite. Comme précisés ci-dessus, ces derniers peuvent être aisément projetés puisque toutes les personnes qui auront 65 ans ou plus en 2080 sont toutes déjà nées. Seuls peuvent changer les taux de survie d'ici cette date. Mais, si l'on considère des dates plus proches, 2025, 2030 ou 2035, sauf catastrophes majeures, les projections de retraités paraissent assez fiables puisqu'elles portent sur des générations ayant déjà vécu 55, 50 ou 45 ans, donc dont on connaît les comportements de vie en termes de prévention sanitaire et d'hygiène et donc les effets de ces comportements sur leurs taux de survie.

Le deuxième paramètre concerne le nombre d'années de retraite. La aussi, l'histoire démographique passée des pays européens éclaire cette question. Dans les années 1950 et 1960, l'espérance de vie des retraités stagnait car la médecine et la pharmacie se concentraient sur l'objectif consistant à abaisser davantage les mortalités infantile, adolescente et maternelle. À compter des années 1970, après les formidables résultats atteints contre ces trois mortalités, la gérontologie se déploie et les taux de survie des personnes âgées s'améliorent.

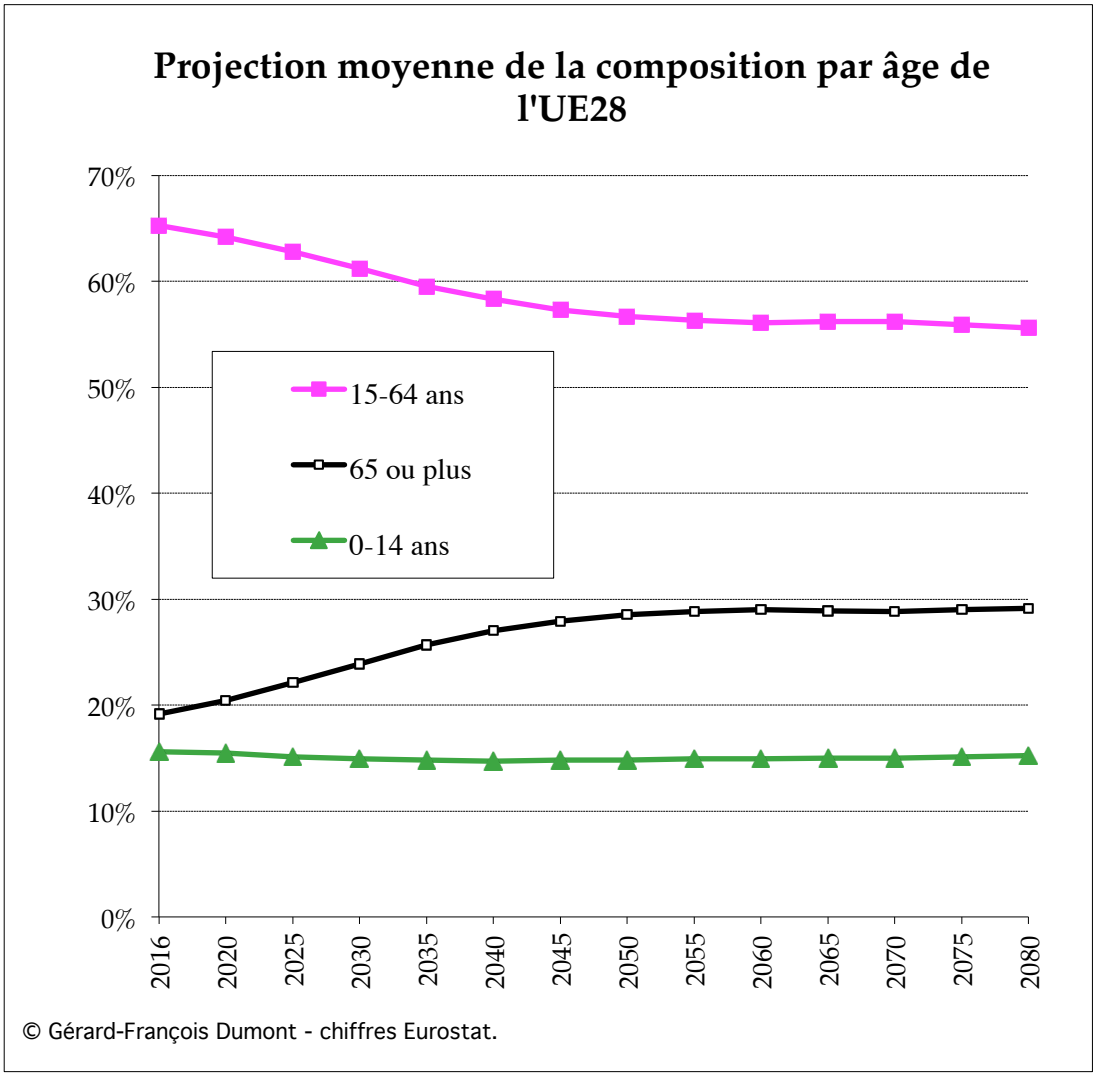
Figure 3. Espérance de vie à 65 ans dans l'UE28



Le troisième paramètre tient au nombre de personnes susceptibles de créer des richesses. Si l'on en reste aux bornes de 15 et 64 ans, leur nombre diminuerait, dans l'UE28, de 335 millions en 2014 à 292 millions en 2080, soit de 12 %.

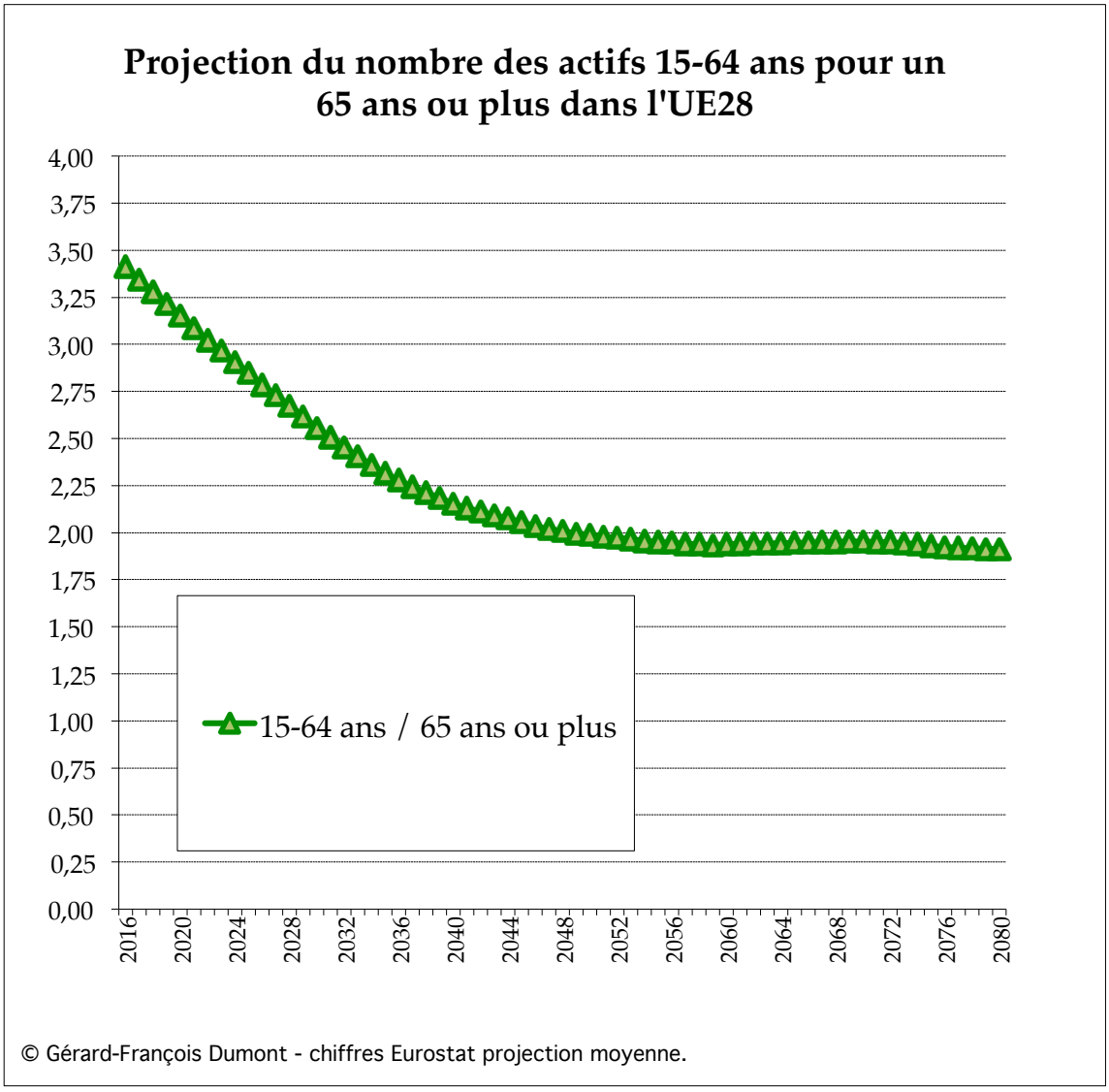
Ces évolutions peuvent être résumées par celle des pourcentages de ces trois classes d'âge. En 2014, les enfants de 0-14 ans composaient 15,6 % de la population. Leur part diminuerait à 14,6 % en 2040, puis remonterait légèrement à 15,1 % à l'horizon 2080 dans la mesure où la projection moyenne fait l'hypothèse d'un léger redressement de la fécondité et du nombre de femmes en âge de procréer, porté par des arrivées migratoires. La proportion des personnes arrivant à l'âge de 65 ans gagnerait près de 10 points, en passant de 18,5 % en 2014 à 28 % en 2050, puis demeurerait au-dessus de ce pourcentage. À l'inverse, le pourcentage des 15-64 ans baisserait de 65,9 % en 2014 à 56,9 % en 2050 pour demeurer constamment en dessous de 57 % par la suite.

Figure 4. Projection moyenne de la composition par âge de l'UE28



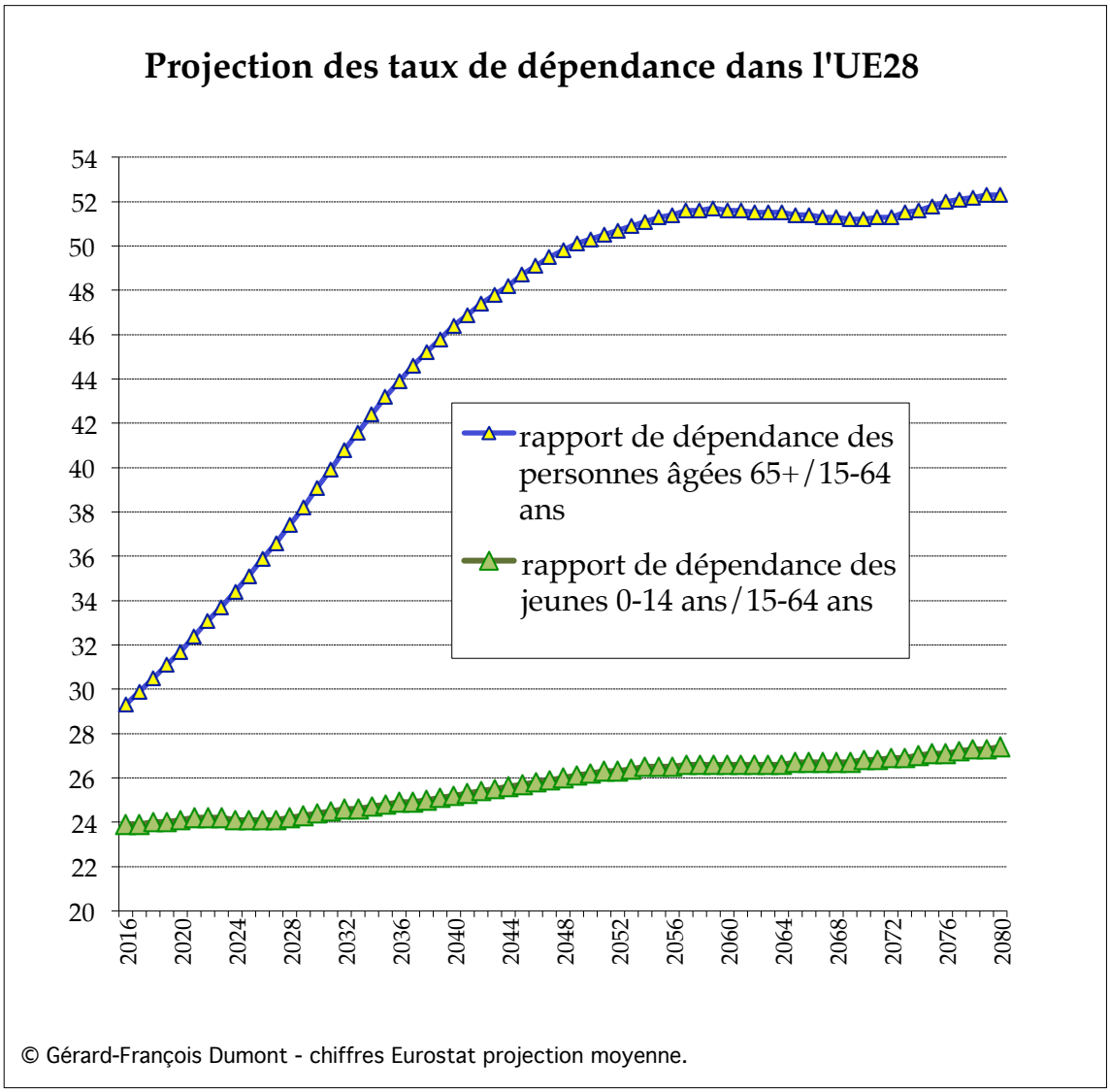
Il est possible d'éclairer ces trois paramètres, soit les effectifs des générations arrivant à l'âge de 65 ans, retenu conventionnellement ici comme l'âge de la retraite, le nombre d'années de retraite et les effectifs de la population en âge de créer des richesses, par la projection du nombre des actifs 15-64 ans pour un 65 ans ou plus dans l'UE28 et des rapports de dépendance.

Figure 5. Projection du nombre des actifs 15-64 ans pour une personne de 65 ans ou plus dans l'UE28



En 2016, l'UE28 comptait 3,4 personnes de la tranche d'âge des 15-64 ans pour une personne de 65 ans ou plus. Ce chiffre pourrait s'abaisser au-dessous de 3 en 2024, au-dessous de 2,5 en 2033, puis au-dessous de 2 en 2055, pour ensuite demeurer pratiquement à 1,9.

Figure 6. Projection des taux de dépendance dans l'UE28



Les enseignements des données et des projections sont clairs : un nombre très accru de personnes en retraite si cette dernière est effective à 65 ans, un nombre abaissé de personnes en âge d'activité. Comment financer les retraites face à cette forte divergence ? Quatre solutions possibles se présentent.

Comptablement, quatre solutions possibles…

La première solution consiste à comprimer ou à diminuer la masse financière des pensions versées aux retraités. Une telle solution peut être considérée comme injuste, surtout vis-à-vis des retraités qui, en élevant des enfants, ont préparé les cotisants de demain. En réalité, cette mesure consistant à diminuer le montant des retraites est déjà en application dans certains pays européens. Il faut en effet rappeler que certaines caisses de retraite ont déjà abaissé le montant relatif des retraites en ne valorisant pas certaines années le quantum des points de retraite ou en l'augmentant d'autres années moins que le taux d'inflation ou que le niveau moyen d'augmentation des salaires. Avec les conséquences de la crise financière de 2008, nombre de pays européens ont baissé les retraites[8].

Une deuxième solution consiste à augmenter les prélèvements sur le travail des actifs, soit les cotisations pour les retraites par répartition, soit les intérêts et les dividendes versés à des fonds de capitalisation. Quels que soient les modalités techniques de ces prélèvements et le statut qui leur est donné (comme un fonds de réserve des retraites), il s'agit toujours de ponctions sur l'économie.

Augmenter la population active en âge de travailler est la troisième solution, qui se décompose en trois possibilités : augmenter le nombre des actifs en retardant l'âge effectif de départ à la retraite, diminuer le taux de chômage par une vitalité économique plus grande et davantage d'esprit d'entreprise, augmenter les entrées dans la population d'âge actif, ce qui est envisageable si les effectifs des générations augmentent, c'est-à-dire si la natalité s'accroît.

Néanmoins les trois solutions évoquées ci-dessus restent délicates à mettre en œuvre. Limiter les revenus des retraités, c'est engendrer des difficultés sociales liées à des insuffisances de pouvoir d'achat et contrarier une catégorie électorale de plus en plus nombreuse. Augmenter les prélèvements sur l'activité pour financer les retraites, c'est diminuer le

[8] Suède, Portugal, pays baltes, Chypre, Grèce, Hongrie ou Roumanie.

pouvoir d'achat des actifs, leur capacité d'investissement dans le capital humain (l'accueil de nouveaux enfants) et freiner les possibilités d'investir dans les entreprises. Augmenter les taux d'emploi, c'est déployer un ensemble de politiques touchant les questions de formation initiale et continue, l'investissement dans la recherche-développement et les infrastructures dont il ne faut négliger également le bon entretien, la réglementation du travail, la priorité donnée à la stimulation de l'entrepreneuriat…

Une quatrième solution pour le financement des retraites consiste à faire supporter leurs charges actuelles par les générations futures grâce à des emprunts. C'est, dans une certaine mesure, le cas pour les pensions de la fonction publique dans des pays dont l'État est fort endetté comme en France.

Face à ces solutions envisageables, il convient de cerner quelques réalités essentielles.

…mais la question n'est pas seulement technique

Il est souvent pensé que le financement des retraites est une question technique et qu'il suffirait de recourir à de meilleures techniques pour y satisfaire[9].

Or, quelles que soient les modalités techniques des systèmes de retraite[10] (capitalisation et répartition), leur financement repose toujours sur le travail des actifs (soit sur leurs revenus monétaires, soit sur les revenus financiers qu'ils ne se sont pas partagés), donc sur un prélèvement d'une part du Produit intérieur brut. Pour le dire autrement, une pyramide des âges signifiant une hausse des taux de dépendance

[9] Par exemple, en France les réformes Balladur (1993), Raffarin-Fillon (2003) et Sarkozy-Fillon-Woerth (2010), si salutaires ont-elles été pour revenir sur l'erreur, d'abord démographique, de l'instauration de la retraite à 60 ans en 1982, ne peuvent résoudre tous les problèmes à venir et pérenniser une société de solidarité. Pourtant, les partis dans l'opposition qui avaient condamnés ces réformes ne les ont pas remises en cause, ou seulement à la marge, une fois arrivés au pouvoir.

[10] Montenay, Yves, « Retraite : réforme technique ou prise en compte des réalités démographiques ? », *Population & Avenir,* n° 741, janvier-février 2019.

senior mine tout système de retraite, qu'il soit par répartition ou par capitalisation. Certes, c'est moins directement évident pour la capitalisation. Mais, pour que les titres de capitalisation gardent leur valeur et leur rendement, il faut que les entreprises aient suffisamment d'employés dans les bonnes spécialités et de clients. D'ailleurs, dans la quasi-totalité des pays européens et occidentaux, pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier technique, il existe à la fois de la répartition et de la capitalisation.

En deuxième lieu, on croit souvent que les équilibres ou plutôt les déséquilibres dans le financement des retraites pour les vingt prochaines années sont définitivement établis. Or, ce n'est pas totalement exact. Il est vrai que les flux d'entrée dans la population active sont déjà largement déterminés par la natalité du dernier quart de siècle combinée avec les flux migratoires futurs, tant d'émigration et d'immigration, et leur composition par âge. Mais au sein de la population active, il importe de considérer la population active ayant un emploi, ceci étant aussi lié à l'âge moyen d'entrée et de sortie dans la vie professionnelle. Mais la capacité de l'Europe à créer des richesses, donc à être performante dans les vingt prochaines années afin de financer les retraites, dépend du dynamisme de l'économie, lié à différents facteurs, dont la politique économique et monétaire, la politique budgétaire, la qualité des compétences ou la vitalité démographique.

Considérons les éléments ci-dessus sur la question des retraites, il est possible d'énoncer quelques idées de base.

Réalisme, clarté, égalité, solidarité

La première idée concerne l'âge de la retraite. Les choix de départ doivent être considérablement assouplis[11], ce qui signifie, dans certains pays européens de revenir sur des abaissements précédents[12], qui se sont caractérisés en outre par plusieurs effets antisociaux pourtant omis dans

[11] Bichot, Jacques, *La retraite en liberté*, Paris, Le Cherche Midi, 2017.

[12] En France, près de 40 ans après l'abaissement de la retraite à de 65 à 60 ans décidé en 1982, cette erreur démographique et social n'est toujours pas réparé, puisque l'âge réglementaire à la retraite n'est remonté qu'à 62 ans.

des rapports ayant pour objet d'en dresser le bilan et d'offrir des perspectives[13]. Toute diminution de l'âge de départ à la retraite doit être résolument écartée, comme cela figure – de façon démagogique – dans les programmes de plusieurs partis politiques en Europe.

Dans les pays qui n'ont que légèrement relevé l'âge réglementaire de départ à la retraite, cela doit être considéré comme une solution temporaire et insatisfaisante. Il s'agit d'encourager les personnes à travailler plus longtemps [14], même s'il convient de prendre en considération celles qui ont assumé des tâches à forte pénibilité, ce qui peut être analysé de façon objective en mettant en place des grilles d'analyse comme cela existe pour l'examen des niveaux d'incapacité des personnes âgées.

La deuxième idée est de combattre l'opacité qui résulte de la complexité des systèmes de retraite. Certains pays, comme la Suède, ont grandement avancé dans ce sens. En France, depuis la réforme de 2003 renforcée par celle de 2014, l'information des actifs sur leurs droits à retraite et la coopération entre les régimes ont progressé. Le retraité potentiel doit pouvoir être clairement informé à l'avance du montant de sa pension future.

Une troisième idée repose sur l'égalité, qui est au cœur des traités européens. Celle-ci nécessite de supprimer les distorsions injustifiées, pour des métiers semblables, pouvant exister sur l'âge donnant droit au départ à la retraite ou sur le quantum des pensions. Cette égalité doit être doublée d'une systématisation du système par points à la place ses systèmes par annuités. Il convient de préciser que les techniques permettant de passer d'une gestion par annuités à une gestion par points sont connues.

Quatrième élément, pour réaliser la solidarité intergénérationnelle, l'Europe a besoin d'actifs, ce qui suppose une dynamique démographique, soit, dans l'idéal, une Europe qui sorte de son hiver démographique, ce qui est possible car l'étude des relations entre politique familiale et fécondité met en évidence une incontestable corrélation. Les pays qui consacrent

[13] Dumont Gérard-François, « Retraite : lumières et ombres du rapport Charpin », *Population & Avenir*, n° 642, mars-avril 1999.

[14] De Larozière, Jacques, « Le problème des retraites en France : inextricable ou très simple », *Les Cahiers de Centre*, n° 38, novembre 2018.

davantage aux prestations familiales ont la fécondité la plus élevée. Autrement dit, « les politiques familiales ont un impact positif et significatif sur la fécondité »[15]. En revanche, ceux qui ont une politique familiale fort réduite comptent une fécondité plus faible.

La politique familiale se justifie par la prise en compte de la solidarité entre les générations, mais aussi en tant qu'un investissement en ressource humaine, à la fois de court terme, par les dynamiques qui l'accompagne et, à long terme, par ses effets sur le potentiel de population active. Alfred Sauvy l'avait formulé simplement en écrivant : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants ». Pour le formuler différemment, écrivons que les pensions de retraite constituent les dividendes obtenus grâce à l'investissement dans le capital humain.

En outre, même des retraités bénéficiant de revenus de niveau satisfaisant pourraient éprouver des difficultés, s'il n'y a pas assez de population active pour satisfaire leurs besoins et services, comme nous l'avons montré avec la parabole des boulangers et infirmières[16].

Un cinquième élément concerne la dynamique économique, qui suppose d'optimiser les taux d'emploi de la population d'âge actif. Elle nécessite une politique efficace reposant d'abord sur la qualité de l'éducation et de la formation, puis sur la formation continue et des modes de régulation de l'emploi qui le facilite.

---

[15] Selon la formulation de Fent, Thomas, Aparicio Diaz, Belinda, Prskawetz, Alexia, « Family policies in the context of low fertility and social structure », www.demographic-research.org/volumes/vol29/37, 13 november 2013. Cf. Dumont, Gérard-François, « Politique familiale et fécondité en Europe », *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007 ; « La fécondité en Europe : quelle influence de la politique familiale ? », *Population & Avenir*, n° 716, janvier-février 2014. « Quelle géographie de la fécondité en Europe ?", *Population & Avenir*, n° 736, janvier-février 2018.

[16] Dumont Gérard-François, Montenay, Yves, « Retraites : la parabole des boulangers et des infirmières », *Population & Avenir,* n° 662, mars-avril 2003.

Conclusion

En conclusion, mettre en œuvre des réponses techniques à la question des retraites est nécessaire qu'il s'agisse de rendre plus souples, plus transparentes, plus égalitaires ou mieux gouvernables, les caisses par répartition, ou de faciliter la capitalisation avec des fonds de pension indispensables pour les nécessaires investissements à long terme. Mais ces réponses techniques ne sont que les vagues de surface de deux lames de fond essentielles : la dynamique démographique et la dynamique économique. En effet, le financement structurel des retraites est toujours la combinaison entre des variables démographiques, qui engendrent les niveaux de rapports de dépendance, et des variables économiques, qui concourent au niveau de création de richesses. Plus précisément, des niveaux de retraite satisfaisants pour les pensionnés supposent à la fois une bonne dynamique démographique, qui dépend de la politique des âges et des générations, et de la dynamique économique, qui dépend de la bonne gouvernance. Si nécessaires et souhaitables que soient des réformes techniques, elles ne sont jamais suffisantes pour satisfaire la durabilité du financement des retraites[17].

- G.-F.D.

Les analyses de Population & Avenir
35 Avenue Mac Mahon
75017 Paris
tel. (0)1 47 70 53 81 Fax : (0)1 73 02 00 64
courriel *e-mail* : revuepopulationetavenir@gmail.com
ISSN 2552-2078
Directeur de la publication : Gérard-François Dumont

La publication *Les analyses de Population & Avenir* a vocation à contribuer au débat public sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.
© Les analyses de Population & Avenir. Droits de reproduction partielle sous réserve de conserver l'indication des sources.
www.population-et-avenir.com

[17] Pour une analyse plus complète, cf. Dumont, Gérard-François, « La question des retraites en Europe : les données structurelles », *Les cahiers du Centre*, Centre des professions financières, mars 2019.

La publication

Les analyses de Population & Avenir

[ISSN 2552-2078]

a pour objet de diffuser gratuitement des analyses sur des thèmes diversifiés (fécondité, pauvreté, migration, immigration, intégration, politique familiale, logement, logement social, francophonie, frontière, méthodologie…), et sur des territoires variés précisés dans le titre de la publication (Europe, Union européenne, Afrique, Arabie Saoudite, Casamance, Chine, Gambie, Sénégal, France, régions françaises, Corse,…) ou étudiés au sein du thème considéré (Brésil, Maroc, Venezuela…).

Toutes *Les analyses de Population & Avenir* sur :
https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/

Les analyses de Population & Avenir

Liste des publications

« Le nouveau recensement français : un déficit de jeunes enfants ! », *Les analyses de Population & Avenir*, janvier 2020.

« Trois scénarios pour l'avenir de l'Union européenne », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Les retraites en Europe : quelles perspectives ? », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Alfred Sauvy's Working Method », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La francophonie, bilan et perspectives à l'aune des rapports Graddol », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Observations sur le Dictionnaire de démographie et des sciences de la Population », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« La reprise de la fécondité au milieu des années 1930, phénomène non perçu des observateurs du temps ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau », *Les analyses de Population & Avenir*, 2017.

« La pauvreté dans le monde : réponses inopérantes et solutions efficientes », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« China : a sustainable model ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Chine : un modèle durable ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2015.

« Family policies & Europe's demographic future », Les analyses de Population & Avenir, 2015.

« Politiques familiales et avenir démographique de l'Europe », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs « Sophia » de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Europe : des disparités considérables dans les évolutions démographiques », *Les analyses de Population & Avenir*, juillet 2015.

« Le logement et le logement social en France : éléments de diagnostic », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2015.

« Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2015.

« Women and « Human Rights » in Saudi Arabia », *Les analyses de Population & Avenir*, septembre 2012.

« Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Les analyses de Population & Avenir*, 2008.

« Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2003.



Pour suivre la revue *Population & Avenir* :

https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/

Population & Avenir est la seule revue française et européenne se consacrant exclusivement aux questions géodémographiques et à leurs impacts territoriaux, économiques et sociaux.

Son objet consiste à présenter les évolutions en France, en Europe et dans le monde sous l'éclairage révélateur de la géographie de la population et de la science démographique.

Dans ce dessein, cinq fois par an, *Population & Avenir* présente clairement à ses lecteurs le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires, illustrés par des cartes, des graphiques, des schémas…

En outre, chaque numéro de Population & Avenir propose un exercice pédagogique, conforme aux programmes de l'enseignement, amplement illustré, et comprenant un corrigé des questions traitées. Cet exercice s'adresse aux professeurs d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales, ainsi qu'aux élèves et aux étudiants devant préparer des examens ou des concours. Il est également fort apprécié de tous les lecteurs qui y voient une sorte de *trivial pursuit* enrichissant les connaissances tout en stimulant les capacités d'analyse et de synthèse de chacun.



Pour suivre la revue *Population & Avenir* :

https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/

La **recherche** d'un thème ou d'un espace géographique traité dans la revue *Population & Avenir* peut s'effectuer sur les sites :

www.population-et-avenir.com
http://population-et-avenir.cairn.info

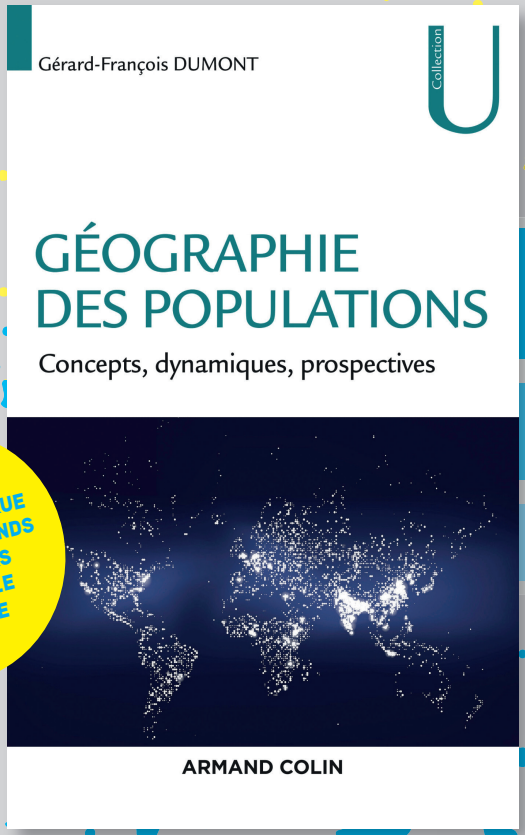
Une partie des articles et dossiers publiés dans la revue *Population & Avenir* peuvent être acquis selon un **format numérique** sur le site de Cairn info :

https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir.htm

Les sommaires de la revue *Population & Avenir* en langue anglaise et quelques articles en **anglais (english)** libres de droit sont accessibles à l'adresse :

https://www.cairn-int.info/journal-population-et-avenir.htm

UNE APPROCHE RENOUVELÉE & PROSPECTIVE DE LA GÉOGRAPHIE DES POPULATIONS DU MONDE



+ UN CAHIER CARTOGRAPHIQUE AVEC LES GRANDS INDICATEURS À L'ÉCHELLE MONDIALE

- Une **étude innovante** par l'exploration des grandes dynamiques démographiques
- Plusieurs **études de cas** à différentes échelles et territoires
- Nombreuses **figures originales**

25,00 €

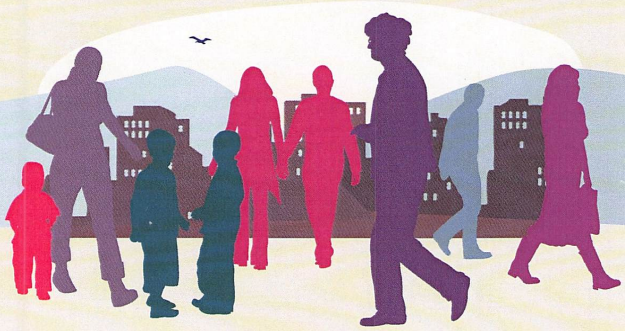


Gérard-François DUMONT
Géographe, démographe et économiste, professeur à l'université de Paris 4 Sorbonne, Institut de Géographie.
Président de la revue *Population & Avenir* et vice-président de l'Académie de géopolitique de Paris.

www.armand-colin.com **ARMAND COLIN** Ouvrages disponibles en librairie

05_2019_235x300_GDdD51_AC_04.indd 1 20/05/2019 15:47

Mieux comprendre
les dynamiques territoriales et les évolutions géopolitiques, économiques et sociales sous l'éclairage révélateur de la démographie.



Population & Avenir, revue indépendante alliant rigueur et pédagogie, vous présente une analyse originale des enjeux actuels. Vous y trouverez une source d'informations, de réflexions et d'argumentaires amplement illustrés par des cartes, des graphiques, des tableaux, des schémas…

Dans chaque numéro, un **exercice pédagogique** conforme aux programmes des lycées et collèges



POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

www.population-demographie.org

Bulletin d'abonnement

✔ **Je m'abonne**
pour 1 an (5 numéros)

- ☐ France ..... 32 €
- ☐ Dom/Tom ... 37 €
- ☐ Étranger .... 43 €

Je règle par :

- ☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre de Population & Avenir
- ☐ virement sur le CCP Paris 152-17W
- ☐ carte bancaire sur notre site www.population-demographie.org/revue03.htm (paiement sécurisé)

À retourner à :
POPULATION & AVENIR
35, av. Mac-Mahon - 75017 Paris

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2017
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Mes coordonnées

❑ M.
❑ Mme
❑ Mlle

Nom
Prénom
Organisme
Adresse
Code postal Ville
Tél. : Fax :
Mél :

GA2016

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison